

ATTESTATION DE RESERVATION N°87 /2023

Conformément au décret exécutif n°13-431 du 18 décembre 2013 définissant les modèles types des contrats de réservation et de vente sur plans des biens immobiliers ainsi que les limites du paiement du prix du bien objet du contrat de vente sur plans et le montant et l'échéance de la pénalité de retard ainsi que les modalités de son paiement.

1°) Le promoteur immobilier SARL Grand Bridge Dont le siège est situé à (adresse) 03, Cité des lilas, el biar Titulaire de l'agrément n° 12030123_32 du 29 nov. 2023 Inscrit au tableau national des promoteurs immobiliers sous le n° 4234235993245 en date du 29 nov. 2023 Affilié au fonds de garantie sous le n° 452035993425, Représenté par Nadir Delimi, Agissant en qualité de Commercial. Ayant tous pouvoirs pour agir en ce sens, ci-après désigné "le promoteur immobilier", d'une part,

Et : 2°) Le réservataire Nom: Samia Prénom: Djouini Acte de naissance n° 1990 pièce d'identité n°9999999 Domicilié à Alger Ci-après désigné "le réservataire" d'autre part,

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réservation par le réservataire auprès du promoteur immobilier d'un bien immobilier à usage d'habitation, identifié comme suit : Wilaya: Adrar. Commune: Adrar Adresse: Cité les Jardins de babel, Cheraga Bloc: Bloc 07 B Étage: 3 Format: F4 Type 2 Droite Babel Babel Superficie totale: 155M² Superficie habitable: 124M²

Le réservataire déclare avoir pris connaissance des caractéristiques du bien immobilier objet de la présente réservation et des conditions de vente et de paiement du prix du bien immobilier objet de la présente réservation.

Par le présent contrat de réservation, le promoteur immobilier s'engage à réserver au réservataire identifié ci-dessus, le bien immobilier à construire ou en cours de construction décrit ci-dessous, en vue de son acquisition à son achèvement en contrepartie du versement par le réservataire d'une avance à verser dans le compte n°ouvert au nom du réservataire auprès du fonds de garantie et de caution mutuelle.

PRIX PREVISIONNEL DE VENTE Le prix prévisionnel de vente du bien objet du présent contrat de réservation, est fixé en toutes taxes comprises, à 29 208 000,00 dinars algériens. Ce prix est le montant que le réservataire doit verser au promoteur immobilier en contrepartie de la livraison de l'immeuble ou de la fraction d'immeuble achevé, conformément à la législation et la réglementation en vigueur objet du présent contrat de réservation. Le réservataire est tenu au versement d'une avance d'un montant de 2 920 800,00 DA qui ne saurait excéder 20% selon l'ordre de versement établi par le promoteur immobilier le et le récépissé N° du fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière

Wilaya: Adrar.Commune: Adrar

• Adresse: Cité les Jardins de babel, Cheraga

Bloc: Bloc 07 BÉtage: 3

• Format: F4 Type 2 Droite Babel Babel

Superficie totale: 155M²
Superficie habitable: 124M²



Fait à,	le
Le réservataire L	e promoteur immobilier

